



Recours contre le locataire?

Par **Maud**, le **05/06/2008** à **13:59**

En retrans de vacances, nous nous sommes aperçu que notre jardin avait été "nettoyé". notre locataire a, pendant notre absence, demandé à un agent communal de couper les hautes herbes du jardin, sauf que dans ces hautes herbes, il y avait de nombreux framboisiers et 3 plans de groseillers, il a également taillé dans de magnifiques rosiers (pourtant bien visibles car déjà en fleurs!!). le locataire n'étant pas venu spontanéméent nous le dire ou encore présenter des excuses (allant meme jusu'a rejeter la faute sur sa femme !), nous avons donc porté plainte. les gendarmes sont venus mais ne nous ont pas laissé beaucoup d'espoir quand aux suites...rnune précision (je ne sais pas si elle est utile), le jardin est fermé a clé, nous avons mis à dispositions des locataires une clé pour avoir accès aux fils à linge. (clé supprimée depuis)rnaujourd'hui nous avons reçu un courrier de la ddass nous informant que notre locataire leur avait signalé des problèmes d'hygiène (?!!?) et que donc ils passeraient faire une visite.rnje pense que nous sommes loin d'en avoir fini avec ces locataires. quels recours pouvons nous avoir?rnMerci d'avance pour votre réponse